



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE 2023/2027



ÉDITO

Un nouveau cap pour la lecture publique

C'est en 1968 qu'est née la Bibliothèque départementale dans les Pyrénées-Atlantiques. En un demi-siècle la bibliothèque s'est imposée comme un lieu de rencontres et d'échanges, un lieu où l'on vient chercher des informations tout autant que le bouquin que l'on emprunte.

Après deux schémas (2003 et 2013) pour décliner sa politique de lecture, le Conseil départemental remet l'ouvrage sur le métier. Ainsi, nous nous engageons pour les cinq prochaines années en proposant un nouveau schéma départemental encore plus ambitieux.

Dans le département, ces dix dernières années, la lecture publique a permis d'accompagner les 160 bibliothèques dans différents domaines : actions culturelles, formations, modernisation des équipements (informatique et mobilier) et structuration des réseaux de lecture publique.

La lecture publique permet l'accès à la culture pour tous, un accès de proximité et une réponse aux besoins du grand public. Le schéma 2023-2027 prend en compte les enjeux de demain : accessibilité, développement de nouveaux services (comme les supports numériques), accompagner les transformations des bibliothèques garantissant une société toujours plus inclusive et transgénérationnelle.

Ce schéma se veut aussi fédérateur, il assure un maillage équilibré sur l'ensemble du département.

Les bibliothèques de demain, véritable vecteur de lien social, ont toute leur place. Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques sera présent à leurs côtés.

Jean-Jacques LASSERRE

Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Sommaire

PRÉAMBULE.....	4
MÉTHODE DE TRAVAIL POUR LA RÉDACTION DU NOUVEAU SCHÉMA	5
CADRE RÉGLEMENTAIRE	6
TRANSVERSALITÉ AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS/SCHÉMAS DU DÉPARTEMENT	7
LA LECTURE PUBLIQUE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES.....	8
PERCEPTIONS DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	9
ENJEUX DU NOUVEAU SCHÉMA	10
LES TROIS AXES	11
ACCOMPAGNER ET FORMER	11
Accessibilité universelle.....	11
Collections, médiations et formations	11
Inclusion sociale et numérique	12
CONSTRUIRE ET EXPÉRIMENTER.....	13
Projets culturels participatifs.....	13
Appels à projets innovants.....	14
Rencontres professionnelles	14
COOPÉRER.....	15
La bibliothèque, vecteur de lien social.....	15
Dynamisation du réseau et visibilité des bibliothèques	16
ÉVALUATION DU SCHÉMA	17
Comité de pilotage	17
COMMUNICATION RÉGULIÈRE DES ACTIONS.....	17
ANNEXES.....	18
Annexe 1 : cartographie des bibliothèques dans le 64	19
Annexe 2 : cartographie de l’amplitude horaire des bibliothèques dans le 64.....	20
Annexe 3 : synthèses en image des ateliers par focus group	21



PRÉAMBULE

Que signifie la lecture publique ?

L'expression « lecture publique » apparaît pour la première fois en août 1945, instituant la Direction des bibliothèques de France et de la lecture publique (DBLP). Dans cet énoncé, le qualificatif « publique » situe délibérément la politique de développement de la lecture dans l'ensemble plus général de ce qu'on appelait à l'époque l'Instruction publique, c'est-à-dire s'adressant à tous les citoyens, sans aucune discrimination.

Puis la volonté de l'État fut de développer une véritable politique de lecture auprès de l'ensemble de la population et la même année, en novembre 1945, furent créées des Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP), dans la perspective d'en créer à terme dans tous les départements.

Aujourd'hui, **la notion de « lecture publique » recouvre l'ensemble des actions et pratiques mises en œuvre par les bibliothèques accueillant ou desservant tous les publics.** C'est le cas des médiathèques ou bibliothèques municipales ou intercommunales, et aussi celui des médiathèques ou bibliothèques départementales.

Quelle compétence pour le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ?

C'est à l'issue des lois de décentralisation que les BCP sont devenues en 1986 les **bibliothèques départementales de prêt.** Ainsi, dans leurs débuts, les bibliothèques départementales ont eu un rôle de diffusion et de promotion du livre et de la lecture dans les zones rurales, au moyen des bibliobus, un rôle d'accompagnement et de développement des réseaux lecture publique et aussi d'accompagnement de projets d'aménagement du territoire avec la construction de bibliothèques.

La mission lecture publique est une compétence obligatoire du Conseil départemental et depuis la loi de décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, les missions des bibliothèques départementales sont confortées dans leur rôle d'assistance et de soutien aux bibliothèques communales et intercommunales. De plus, avec cette loi, les Départements ne peuvent supprimer, cesser d'entretenir ou faire fonctionner les bibliothèques départementales.

À quoi sert un schéma départemental de lecture publique ?

Le schéma départemental de la lecture publique (SDLP) s'établit autour d'enjeux d'aménagement et de développement des territoires et de leurs spécificités (ruralité, urbaine, transfrontalière) et de favoriser l'accès à la culture pour tous.

Les bibliothèques sont plus que jamais des lieux culturels de proximité et un véritable vecteur de lien social. La période de crise sanitaire a démontré ce lieu essentiel au public avec une adaptation constante des bibliothèques à assurer la continuité de leurs services.

Aussi, un schéma départemental de lecture publique doit être au croisement des enjeux de société et de politiques publiques : accessibilité, inclusion, itinérance, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement territorial...

Ce troisième schéma départemental de lecture publique (succédant à ceux de 2003 et 2013) se veut donc plus engagé auprès des territoires. Il répond ainsi aux besoins des bibliothèques et est davantage collaboratif avec l'ensemble des partenaires de l'éducation, du social et médico-social et culturel.

MÉTHODE DE TRAVAIL POUR LA RÉDACTION DU NOUVEAU SCHÉMA

La méthode de travail pour élaborer ce nouveau schéma a été participative et collaborative au sein de toute l'équipe de la Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques (BDPA).

Trois groupes ont été formés en s'appuyant sur les axes suivants :

1. Habiter
2. Accompagner et former
3. Coopérer

Ces axes ont été proposés dans le cadre du schéma départemental de lecture publique de la Manche en 2020. En effet, une consultation publique a été menée en 2019 dans ce département en interrogeant les habitants sur les raisons qui les incitaient (ou non) à fréquenter les bibliothèques, leurs pratiques et leurs souhaits d'évolution.

Il semble intéressant et pertinent de travailler à partir d'expressions de citoyens et de le corroborer avec les réalités territoriales du 64.

Les groupes étaient mixtes tant par les fonctions que les grades (bibliothécaire, agent polyvalent et agent administratif).

Les groupes se sont réunis quatre fois au cours de l'année 2021 et 2022. La première réunion a permis d'observer les demandes des territoires et la capacité à l'équipe de la Bibliothèque départementale à répondre à l'ensemble de ces demandes de développement et d'évolution des pratiques.

Le constat a été unanime : il est nécessaire de poursuivre le soutien, l'accompagnement et le conseil auprès des collectivités en matière de lecture publique.

En effet, même si le constat fait apparaître une légère baisse des inscrits en bibliothèque à l'échelle nationale, elles restent souvent les seuls lieux de lien social dans les petites communes. La Bibliothèque départementale a donc un rôle essentiel dans le soutien et maintien de ces lieux culturels ou tiers-lieux.

Parallèlement, le Conseil départemental et l'État ont signé un pré-CDLI en 2021 (contrat départemental de lecture itinérance) afin de financer une étude sur les usages et pratiques dans les bibliothèques auprès d'élus, bibliothèques et partenaires de l'éducation, culturels et sociaux.

Le schéma s'accompagne d'un nouveau règlement d'intervention en lien avec les nouveaux axes stratégiques et les préconisations d'actions pour le CDLI 2023-2025.



CADRE RÉGLEMENTAIRE



Les différents textes réglementaires

Novembre 1945 : Ordonnance

Création des bibliothèques centrales de prêt avec bibliobus
Desservir en livres les communes de moins de 20 000 habitants
Huit bibliothèques centrales de prêt sont créées

1958 : Premier équipement construit dans les Bouches-du-Rhône

1968 : Création de la bibliothèque centrale de prêt dans les Basses-Pyrénées

1982 : Les bibliothèques centrales de prêt sont confiées aux Conseils généraux

1992 : Les bibliothèques centrales de prêt deviennent les bibliothèques départementales de prêt

1994 : Manifeste de l'UNESCO : adhésion de l'UNESCO avec l'opinion que les bibliothèques publiques sont des institutions essentielles pour la promotion de la paix et le bien-être spirituel de l'humanité

Avril 2017 : Ordonnance

Les bibliothèques départementales de prêt sont renommées bibliothèques départementales

Décembre 2021 : Loi Robert

La loi reconnaît les rôles des bibliothèques territoriales et fixe un cadre général. Les missions des bibliothèques publiques sont définies ainsi :

- « Garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs »
- « Favoriser le développement de la lecture »

Sont introduites dans le Code général des collectivités territoriales, la notion de lecture publique d'intérêt intercommunal et la mention de la mise en réseau des bibliothèques territoriales dans les missions des bibliothèques départementales.

TRANSVERSALITÉ AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS/ SCHÉMAS DU DÉPARTEMENT

Ce schéma départemental de lecture publique doit s'inscrire dans un travail transversal afin de créer des passerelles avec les autres politiques publiques ou les autres politiques culturelles du Conseil départemental.

Si la transversalité permet de construire des projets communs, dans le cadre du schéma lecture publique, le partage des connaissances et savoir-faire renforcera l'objectif d'accès à la culture pour tous.

Le schéma lecture publique pourra s'inscrire dans une dynamique de transversalité avec les schémas départementaux ou plan d'actions suivants :

Schéma des enseignements artistiques et des pratiques en amateur

Schéma du spectacle vivant

Schéma enfance et famille

Schéma de l'autonomie

Plan d'actions prioritaires de l'Agenda 21

Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Schéma des usages numériques/La Fibre 64

Dispositifs de solidarité territoriale (Règlement d'aide aux communes, appels à projets...)



LA LECTURE PUBLIQUE DANS LES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

Constats et chiffres des aides déployées

Quelques chiffres clés généraux Données issues du rapport annuel 2021 - 112 bibliothèques répondantes

- 160 bibliothèques présentes sur le territoire
 - **113** bibliothèques bénéficiaires du prêt de livres de la BDPA
 - **41** bibliothèques bénéficiaires du prêt de documents sonores (CD) de la BDPA
 - 322 personnes salariées
 - 505 personnes bénévoles
- **70 582 prêts de documents** auprès de la BDPA
 - 31 123 prêts de livres adultes
 - 33 303 prêts de livres jeunesse
 - 5 358 prêts de CD et livres audio adultes
 - 798 prêts de CD et livres audio jeunesse
- **304 prêts d'outils animation**
 - 47 prêts d'expositions
 - 94 prêts de malles thématiques
 - 163 prêts tabliers / tapis / kamishibai
- **2 351 366 prêts des utilisateurs** auprès de leur bibliothèque de proximité
 - 2 229 486 prêts particuliers
 - 121 880 prêts aux collectivités
- **Supports existants dans les bibliothèques**
 - Livres imprimés
 - Publications en série
 - Documents sonores (CD)
 - Livres audio
 - Documents vidéo (DVD)
 - Livres électroniques avec support
 - Ressources numériques (formation, musique, cinéma, presse en ligne)

Quelques chiffres clés de la BDPA Données SIGB 2021

- **19,5 Equivalent Temps Plein (ETP)**
- Deux sites : Pau et Cambo-les-Bains
- Deux bibliobus, deux navettes de réservations
 - **29 tournées en Béarn** → 45 bibliothèques desservies (COVID reprise de juillet à décembre)
 - **11 tournées en Pays basque** → 15 bibliothèques desservies (COVID reprise de juillet à décembre)
 - **98 navettes** → **20 547** documents réservés
- 28 jours de formation
 - **22 journées** avec intervenants extérieurs et **6 journées** avec l'équipe de la BDPA dans le cadre de la formation initiale
 - **35 formations proposées** (formation de 0.5 à 2 jours)
 - **480 participants** (Répartition : 401 salariés / 79 bénévoles)
- **246 732 documents** (Répartition hors DVD : 57 % Adulte/43 % Jeunesse)
 - 208 043 livres imprimés (Répartition : 51 % Adulte/49 % Jeunesse)
 - 3 692 livres audio (Répartition : 70 % Adulte/30 % Jeunesse)
 - 32 810 CD (Répartition : 90 % Adulte/10 % Jeunesse)
 - 552 DVD (pas catégorisés par section Adulte/Jeunesse)
 - 1 300 livres numériques
 - 335 outils d'animation

PERCEPTIONS DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

La Bibliothèque départementale s'est engagée en 2022 dans la réalisation d'un contrat départemental lecture itinérance (CDLI) en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine. La définition des enjeux, des objectifs et du plan d'actions pour le CDLI 2023/2025 ont fait l'objet d'une étude réalisée par l'agence le Troisième Pôle.

Quelques éléments d'analyse :

Les +

- Des actions existantes entre la BDPA et des partenaires locaux (associations privées, structures publiques, collectivités...) qu'il conviendrait de valoriser davantage en renforçant la communication interne et externe
- Un programme de formations et de rencontres riche et relativement populaire eu égard aux chiffres de fréquentation ; ouvert à toutes les médiathèques et bibliothèques, aux associations (ex : bénévoles Lire et Faire Lire) et aux acteurs
- Un axe de développement en cours, véritable singularité de la BDPA en termes d'offres et d'actions culturelles : la musique
- Une offre de lecture publique très satisfaisante dans les grandes villes : Pau notamment, mais aussi Bayonne, Biarritz, Anglet (qui bénéficient de grands équipements bien dotés et/ou en cours de réhabilitation)
- Des médiathèques récentes emblématiques et très rayonnantes à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un EPCI à Mourenx, Oloron-Sainte-Marie
- Plusieurs réseaux de lecture publique initiés lors des schémas précédents même si la dynamique doit être relancée
- Des médiathèques en moyenne assez ouvertes, grâce à certaines médiathèques structurantes qui ont des amplitudes élevées et grâce au bénévolat encore actif dans des communes plus petites
- L'oral occupe une place importante auprès de tous les groupes de publics (livre lu, journal lu, audio-description, pratiques de langues, rencontres...)
- Le rôle d'intermédiation, de prescripteur et d'accompagnement des agents des bibliothèques est bien repéré et concentre parfois des attentes fortes (lecture à voix haute, sorties culturelles, actions hors les murs, guides et conseils, informations sur l'offre culturelle d'autres lieux et partenaires...)
- Les bibliothèques sont perçues comme des équipements de proximité qui pourraient davantage jouer un rôle de mise en relation de l'ensemble des acteurs culturels entre eux et avec les publics (pitch, forums et rencontres, interventions en milieu scolaire...)

Les -

- Une population desservie par la BDPA faible par rapport à la population totale du département
- Une sous dotation en termes de moyens humains et financiers
- Un champ d'intervention financière de la BDPA assez restreint et classique
- Un manque identifié sur des actions transverses entre la BDPA et les services du département et ses satellites : Archives départementales, MDPH64
- Des zones en déficit qui ont peu évolué depuis 2014 : Béarn des Gaves, Vallées d'Aspe et Barétous, Pays de Nay, Soule et Basse-Navarre mais aussi Nord-Est de Pau
- Des écarts très importants selon les territoires

- Une sous dotation notamment (avec des écarts importants) s’agissant des villes moyennes : notamment en termes d’ETP dédiés à la lecture publique pour les communes de 2 500 à 13 000 habitants, et en termes de dotations aux collections pour les communes de 2 500 à 6 000 habitants
- Un bénévolat essentiel pour le maintien de la lecture publique, notamment en zone rurale, mais insuffisamment qualifié et sans complémentarité, le plus souvent, avec des effectifs salariés
- La communication des bibliothèques peut être mieux adaptée aux pratiques des publics en matière d’information sur l’offre culturelle (presse, médias, réseaux sociaux, application des communes, dispositifs mobiles, interventions dans l’espace public, présence sur des événements ou dans d’autres équipements...)
- Le confort des usagers (espace calme ou silencieux, fauteuils adaptés, salle pour travailler avec d’autres, temps conviviaux avec gastronomie ou restauration, horaires davantage adaptés au rythme de vie...) est identifié comme un levier d’amélioration
- Les fonds documentaires semblent pouvoir être renforcés pour des publics spécifiques (adolescents avec des webtoon, des romans jeunesse, des romans en langue étrangère... ; seniors et public en situation de handicap mais aussi adulte avec des livres FALC, des livres audios, des formats courts tels que les novelas...)

ENJEUX DU NOUVEAU SCHÉMA

Depuis quelques années, les bibliothèques ne se définissent plus comme lieu exclusif dédié aux livres et à sa diffusion. Plus que jamais, les enjeux de demain au sein des bibliothèques se traduisent en enjeux sociétaux.

Ce virage, le nouveau schéma départemental de lecture publique 2023/2027 s’y inscrit pleinement en proposant trois enjeux prioritaires au carrefour de la citoyenneté et des nouveaux usages du public et du non-public :

I. **Accompagner les transformations** des bibliothèques de demain avec renforcement et maintien des services actuels et le développement de nouveaux services garantissant une société toujours plus inclusive, transgénérationnelle, innovante

II. **Appuyer et renforcer les dynamiques territoriales** pour répondre aux attentes des habitants du département. Les bibliothèques doivent se réinventer et tendre vers de nouvelles pratiques

III. **Apporter des réponses aux nouveaux usages des citoyens en bibliothèque**



Nous avons donc décliné **trois axes** à partir de ces trois enjeux afin que la théorie (exprimée par les enjeux) ne soit pas déconnectée de la pratique :

- Accompagner et former
- Construire et expérimenter
- Coopérer

LES TROIS AXES

ACCOMPAGNER ET FORMER

Accompagner et former, c'est faire en sorte que les bibliothèques et la Bibliothèque départementale soient des lieux accessibles (bâtiments et offres de services) et c'est favoriser l'inclusion sociale et numérique.

Accessibilité universelle

Par la loi n° 2005-105 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. C'est pourquoi la loi handicap réaffirme le principe d'accessibilité généralisée quel que soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, polyhandicap).

La Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques entend mettre en œuvre et garantir l'accès à de toute personne en situation de handicap aux établissements de lecture publique, aux collections et services proposés dans ces structures. Trois axes autour de l'accessibilité universelle sont ainsi développés :

Accès aux bâtiments, aménagements intérieurs et mobilier adapté

Il s'agit pour la BDPA de participer et soutenir la mise aux normes des aménagements des bibliothèques afin de garantir l'accès de tous dans leurs locaux.

Afin de garantir la mise en œuvre, mais aussi de faire preuve d'exemplarité dans cette démarche, les actions mises en œuvre porteront sur :

- La poursuite de la mise aux normes des sites de la BDPA
- L'accompagnement des bibliothèques dans l'aménagement de leurs établissements :
 - Aménagement du mobilier (renouvellement ou acquisition)
 - Petits travaux bâtimentaires en régie directe (exception faite pour les petits travaux liés à la conservation relevant d'une maîtrise d'oeuvre spécialisée)Ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et la conservation des collections

Développement de collections spécifiques et adaptées

Dans cet objectif d'accessibilité universelle, l'accès à la lecture et à l'information continue d'être porté et développé par le Département, au travers de dispositifs et structures présents sur le territoire.

La BDPA propose dans cet objectif :

- L'acquisition de fonds documentaires spécifiques et leur déploiement auprès des bibliothèques du territoire
- La mise en œuvre de formations et de rencontres interprofessionnelles à destination des agents et bénévoles de bibliothèques, visant à l'appropriation de ces collections

Accessibilité des services

L'ensemble des services d'une bibliothèque consiste tant dans le prêt et la mise à disposition de documents, objets culturels et outils d'animation que dans l'accueil, l'accompagnement, la formation et la mise à disposition de matériel informatique.

Il s'agit pour la BDPA d'aménager et faciliter les accès à ces différents services en proposant :

- Le réaménagement du bibliobus du site de Pau de la BDPA
- La mise aux normes RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) des outils et interfaces numériques de la BDPA ainsi que des outils et interfaces numériques des bibliothèques
- Le soutien et l'accompagnement à l'achat de mobilier adapté et adaptable

Collections, médiations et formations

Le développement des collections, leur médiation et valorisation est un axe de développement majeur de la BDPA. Hors supports adaptés et traditionnels tels que le livre, le CD ou encore le DVD, les bibliothèques développent des aménagements et des ateliers en lien avec la vie quotidienne des habitants et leurs activités manuelles et créatives. Véritables tiers-lieux des territoires, les bibliothèques sont des structures du quotidien où le participatif et le collaboratif ont toute leur place.

Le rôle de la BDPA dans ces nouveaux enjeux porte sur trois axes :

L'acquisition et le déploiement de collections hors supports traditionnels et adaptés.

La BDPA doit se doter de nouveaux supports et de collections spécifiques afin de soutenir les projets des bibliothèques proposant des développements structurels (comme la conception d'une cuisine à l'intérieur d'une bibliothèque), ou des projets et ateliers participatifs, comme les ateliers coutures, les « repair cafés ».

Dans cet objectif, les actions à développer sont :

- L'acquisition par la BDPA de fonds spécifiques et leur déploiement auprès des bibliothèques
- Le développement de malles thématiques sous forme de kits clé en main

Le soutien à l'acquisition de matériel spécifique sur des projets à moyen et long terme

Les développements d'ateliers au sein des bibliothèques peuvent intégrer l'acquisition de matériel, objets ou supports spécifiques. Le seul support par les acquisitions peut s'avérer insuffisant, la BDPA ne pouvant acquérir et stocker tous les outils potentiels.

Afin de soutenir les développements de projets autour d'actions et d'ateliers participatifs, il s'agit pour la bibliothèque de proposer :

- Une aide financière à l'acquisition de matériel spécifique à un projet
- Un accompagnement et une expertise dans la mise en œuvre de ces projets et leur pérennité

Formation et accompagnement à l'acquisition et médiation de ces nouveaux supports

Pour une mise en œuvre d'actions et d'ateliers et pour une réelle appropriation et valorisation de ces nouveaux développements et collections, il est plus que nécessaire que les agents et bénévoles de ces structures soient accompagnés et formés.

Tout au long de l'année, la BDPA propose des formations sur les actualités éditoriales, les enjeux économiques, écologiques et structurels des bibliothèques.

Avec le développement de ces nouveaux projets et nouvelles collections, la BDPA entend développer de nouvelles actions :

- Formation sur les nouveaux supports et collections
- Formation à la valorisation et à la médiation des nouveaux équipements et collections
- Accompagnement à l'acquisition par l'encadrement et la mise à disposition d'outils de veille et prospections

Inclusion sociale et numérique

Les enjeux du numérique et de son accessibilité continuent d'être des axes forts du département. Dans la continuité du schéma de lecture publique précédent, la BDPA continue et fait évoluer son soutien, son expertise et son accompagnement au développement numérique et informatique des bibliothèques et à l'appropriation de ces technologies.

Équipement informatique et logiciels de la BDPA et des bibliothèques

L'équipement informatique et l'installation logicielle d'une bibliothèque participe à sa modernisation dans la gestion de ses collections, à son évolution de pratiques dans la médiation de ses activités.

Afin de continuer le développement informatique et numérique des bibliothèques, ainsi que de la BDPA, différentes actions sont mises en œuvre :

- Développement et évolution du matériel informatique et logiciel de la BDPA
- Acquisition d'un fonds matériel numérique mobile (liseuses, tablettes, consoles, etc.) à la BDPA
- Soutien à l'achat de matériel informatique, numérique et logiciel des bibliothèques

Diffusion, soutien et accompagnement au développement de ressources numériques

Les créations culturelles et informatives ont évolué vers des formats numériques. Complément des supports traditionnels dits « physiques », les ressources numériques participent à une nouvelle accessibilité des contenus. Les bibliothèques ont un rôle majeur à jouer dans cette accessibilité à ces ressources dématérialisées. Il s'agit cependant d'un enjeu aux contraintes multiples, techniques, économiques, écologiques, pour lequel la BDPA peut apporter son soutien et son expertise.

- Développer et faire évoluer l'offre de ressources numériques de la BDPA
- Soutenir financièrement et accompagner les bibliothèques dans l'acquisition de ressources numériques
- Mettre en œuvre une mutualisation financière et technique
- Développer et accompagner la mise en œuvre de services numériques de prêt et consultation

Formation au numérique, à l'éducation aux médias et à l'information

Les bibliothèques sont des lieux participants à l'inclusion numérique. Par la mise à disposition d'équipements, d'accès à Internet et le développement d'ateliers autour du numérique, elles ont vocation à contribuer à la diminution de la fracture numérique rencontrée par ces publics éloignés des technologies.

D'autre part, le rôle des bibliothèques est aussi dans l'accompagnement des générations nées dans le numérique, pour lesquelles l'accessibilité n'est pas un problème, mais plutôt l'appréhension et la maîtrise des éléments numériques doit être renforcée et conscientisée.

Ainsi, différentes actions sont à mener par la BDPA afin de garantir l'inclusion sociale et numérique au sein des bibliothèques :

- Formation de l'équipe de la BDPA aux outils informatiques et numériques
- Formation et accompagnement des agents et bénévoles des bibliothèques du territoire sur les enjeux du numérique et le développement d'ateliers numériques
- Développement d'un consortium de référents numériques travaillant aux enjeux et pratiques innovantes autour du numérique
- Développement de partenariats avec des acteurs publics et privés autour du numérique

LES TROIS AXES

CONSTRUIRE ET EXPÉRIMENTER

Construire et expérimenter c'est favoriser les échanges professionnels et les projets collaboratifs.

Projets culturels participatifs

La Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques souhaite poursuivre le développement des pratiques participatives avec l'ensemble des bibliothèques du département. Ainsi, la Bibliothèque départementale est devenue lieu de ressource pour des actions collectives. La mise en place de projets culturels participatifs devient essentielle et se décline en trois objectifs :

- Redéfinir l'action culturelle de la Bibliothèque départementale en la co-construisant avec les bibliothèques du territoire
- Fédérer les bibliothécaires du réseau départemental autour de projets partagés
- Faire monter en compétences les participants à ces groupes, notamment en matière de montage et gestion de projets en mode collaboratif

Pour mener à bien ces objectifs, la Bibliothèque départementale pourra s'appuyer sur des expériences qui auront fait leurs preuves et propose de les maintenir et de développer de nouvelles actions :

- Journée professionnelle pour l'aide à la programmation de spectacles vivants dans les bibliothèques : cinq compagnies programmées et présentées à un public mixte élèves-bibliothécaires
- Temps fort des bibliothèques : manifestation annuelle fédérant les animations des bibliothèques du département sur un thème différent chaque année et bénéficiant d'une communication unifiée par la Bibliothèque départementale (thématiques identifiées : 2019, En route – 2023, Semaine du son - 2024, Semaine du son et les JO)
- 64MusicBox : annuaire collaboratif de la scène musicale locale (en ligne depuis juin 2021)
- Open Média : mise en valeur des lieux de lecture du département grâce à un clip audiovisuel

Appels à projets innovants

L'idée de concevoir des appels à projets innovants prend en compte l'évolution des pratiques culturelles, la diversité des projets, l'aspect original du projet lié au territoire demandeur, le rayonnement départemental et dans l'objectif de réduire les zones blanches culturelles et/ou la désertification culturelle. L'ouverture d'appels à projets permettra de :

- Favoriser l'innovation
- Soutenir les projets novateurs ou pilotes notamment dans les zones blanches
- Développer de nouveaux partenariats
- Construire l'identité de la BDPA comme service dynamique

Afin de soutenir les projets innovants œuvrant en faveur du développement de la lecture publique dans des domaines spécifiques, il s'agira de répondre aux appels à projets suivants qui seront proposés durant toute la période du schéma :

- **Appels à projets sur des collections spécifiques** (ex. : ustensiles de cuisine, jeux, DVD, outils de bricolage, etc.)
- **Appels à projets sur des services spécifiques** (ex. : bibliobus en prêt direct auprès des écoles en zone blanche, club de lecture « Testés et approuvés » depuis 2017, etc.)
- **Appels à projets avec des partenariats spécifiques/spécialisés** (ex. : Fédération française des Dys, Fédération nationale des orthophonistes, CDI, SDSEI, etc.)

Rencontres professionnelles

La BDPA contribue à créer du lien entre et avec les bibliothèques du département. Ainsi, la Bibliothèque départementale permet le débat, les échanges, le questionnement professionnel à travers des cycles de rencontres. Ces temps de partage des savoirs et des savoir-faire répondent aux objectifs suivants :

- Favoriser l'innovation par des temps d'échanges et « d'idéation » entre différents acteurs du département (professionnels, bénévoles, etc.)
- Développer des synergies entre bibliothécaires du département
- Favoriser l'innovation interne au sein de la BDPA par des rencontres et visites inter-bédépistes
- Construire l'identité de la BDPA comme lieu de ressources au service des bibliothèques

En proposant aux bibliothèques des rencontres professionnelles, la Bibliothèque départementale offre un lieu en commun de réflexions, d'expériences et de projets et peut ainsi développer les actions suivantes :

- Journées de la lecture publique : réunions de territoires (Les Matinales) ou réunions par catégorie de bibliothèques
- Rendez-vous du jeudi sur des thématiques : partages d'expérience
- Rencontres inter-bédépistes (initiées en 2018)
- Journées professionnelles BILKETA
- Journées professionnelles avec l'Association Objectif ciné 64

LES TROIS AXES

COOPÉRER

Coopérer c'est conforter et développer le partenariat avec les bibliothèques pour élargir les publics. C'est aussi (ré)inventer les modèles de mise en réseau en s'appuyant sur les collectivités territoriales.

Développer la lecture publique dans les Pyrénées-Atlantiques sous l'angle de la coopération c'est envisager toutes les interactions qui vont permettre d'atteindre cet objectif. Ainsi, c'est notamment mettre en place les moyens et les actions qui favoriseront les liens entre les bibliothèques, entre usagers et bibliothèques, entre les partenaires associatifs ou institutionnels et les bibliothèques et entre tous les publics.

L'étude réalisée par l'agence le 3ème pôle pour identifier les axes du contrat départemental lecture itinérance (CDLI) permettra d'atteindre cet objectif de coopération. En effet, les ateliers, l'enquête en ligne et les travaux avec les partenaires, ont permis d'affiner la connaissance des usagers et non usagers des bibliothèques. Les axes du CDLI permettront de renforcer les dynamiques des bibliothèques déjà en place et d'accorder une légitimité à la Bibliothèque départementale d'impulser et de faire naître des nouvelles méthodes de travail en exploitant les richesses et projets naissants de chaque territoire.

La bibliothèque, vecteur de lien social

Aujourd'hui la bibliothèque n'est plus un sanctuaire dédié à l'étude, elle est le reflet de la société, un forum incontournable et nécessaire pour se croiser, échanger, débattre. Quand elle est reconnue comme telle, la « bibliothèque troisième lieu » devient un élément structurant au service de la politique publique d'une collectivité, dans le domaine culturel, social, économique, civique...

Favoriser les partenariats pour élargir les publics et communiquer autrement

Attirer un public plus large vers les bibliothèques ne peut se concevoir qu'à partir d'une coopération avec les structures, les professionnels, les individus qui les encadrent, les animent ou les représentent.

Cette coopération qui nécessite au préalable une connaissance mutuelle des missions et ressources de chaque partenaire est une préoccupation au cœur du nouveau schéma. En effet, bien communiquer l'intérêt d'une bibliothèque, ses services, ses projets, etc. c'est contribuer à une meilleure visibilité et reconnaissance de ces structures de lecture publique. Ainsi, les bibliothèques peuvent élargir leurs partenariats et proposer des modalités d'accueil pour de nouveaux publics. Pour soutenir ces démarches, la Bibliothèque départementale permet de :

- Porter à la connaissance de ses partenaires des supports de communication qui expliquent ce qu'elle est et quelles sont ses missions
- Proposer aux bibliothèques partenaires une aide financière pour le développement de leurs outils de communication
- Proposer des formations sur l'utilisation des outils de communication et la mise en place de partenariats
- Soutenir les bibliothèques dans leurs démarches de partenariats avec les établissements scolaires, les EHPAD, les ADAPEI, les crèches, en proposant une aide financière pour les déplacements collectifs de ces publics vers la bibliothèque dans le cadre de projets intergénérationnels ou favorisant la mixité sociale

Accompagner les bibliothèques dans le développement de services du type tiers-lieu à destination de tous les publics

Les usages de la bibliothèque ont changé. Aujourd'hui près de 7 visiteurs sur 10 d'une médiathèque n'y viennent pas pour emprunter un document mais pour voir du monde, pratiquer des activités dans de meilleures conditions que dans leurs foyers, consulter la presse, des documents, utiliser des ressources numériques ou informatiques, utiliser des services innovants mis à leur disposition grâce à l'inventivité des bibliothécaires.

La bibliothèque attire aussi ses visiteurs pour cette interaction sociale qu'elle favorise directement ou indirectement, sans obligation de consommation et dans le respect des uns et des autres. Le schéma départemental de lecture publique se propose donc de suivre l'évolution des usages et d'accompagner les équipes dans cette nécessaire adaptation de leurs équipements et de leurs services :

- Soutien financier pour soutenir les aménagements (scénographie, mobilier...) innovants et ainsi répondre à la diversité des usages : travailler au calme, se détendre, jouer, retrouver des amis, etc.
- Soutien financier pour les bibliothèques qui souhaitent s'équiper en matériels dans le cadre de la mise en place de services alternatifs
- Organisation de formations aux nouveaux services en bibliothèques et aux nouvelles pratiques et attentes des usagers, à la mise en place de projets participatifs

Mailler le territoire en bibliothèques de proximité

Conformément à l'article 10 de la loi sur les bibliothèques du 21 décembre 2021 précisant qu'il s'agit pour les départements de « renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs... », le nouveau schéma se donne pour objectif que les habitants du département, les enfants des écoles, ne se situent pas à plus de vingt minutes en voiture d'une bibliothèque de type B ; c'est-à-dire d'un équipement présentant une offre de bonne qualité en terme de collections et de supports, de personnel qualifié, de superficie, d'horaires d'ouverture, d'action culturelle et de services.

Le soutien aux équipements de niveaux plus modestes et de plus grande proximité reste par ailleurs au cœur des actions de la BDPA notamment pour résorber les zones blanches en équipements culturels et permettre aux habitants confrontés à des problèmes de mobilité d'accéder à une offre de qualité.

Pour parvenir à ce maillage et ce niveau de qualité des équipements :

- Le Département accompagne financièrement et en matière d'ingénierie les collectivités porteuses de projets de rénovation, d'extension ou de création de bibliothèques dans le cadre de ses dispositifs de soutien aux collectivités (règlement et/ou appels à projets)
- La Bibliothèque départementale accompagne la mise en place de haltes lectures dans les communes dont les écoles sont éloignées d'une bibliothèque de type B et propose au préalable des collections et malles de livres itinérantes pour répondre à la demande et l'évaluer
- La Bibliothèque départementale accompagne les structures telles que les SDSEI, CCAS, Pôle Emploi, Missions locales... dans la mise en place d'espaces de lecture
- Pour lutter contre l'isolement, la BDPA aide les bibliothèques au financement de transports collectifs du type minibus permettant aux personnes isolées de fréquenter la bibliothèque
- Pour atteindre les critères qualitatifs des bibliothèques de type B, la BDPA soutient financièrement les communes dans le recrutement de personnels de catégorie B et C

Dynamisation du réseau et visibilité des bibliothèques

Afin de dynamiser les bibliothèques, renforcer leur attractivité et en faire des lieux de vie identifiés, le schéma départemental de lecture publique accompagne les élus, les équipes des bibliothèques et leurs partenaires dans leur désir réciproque de développer de nouveaux modèles. En effet, les modèles jusqu'alors déployés sont arrivés en bout de course. La mise en réseau lecture publique n'est pas une priorité à mettre en œuvre par les nouvelles intercommunalités.

Néanmoins, les élus souhaitent conserver les bibliothèques comme service de proximité et valoriser différemment le travail réalisé par les professionnels (salariés et bénévoles). Il y a donc lieu d'accompagner les élus et les professionnels sur l'évolution des métiers et rendre plus attractif les bibliothèques des territoires.

Afin que les bibliothèques deviennent plus visibles et poursuivent leur rôle de service public du quotidien, la bibliothèque départementale poursuit et développe son travail de :

- Accompagner les élus dans leur réflexion et animer des temps de cohésion entre élus et professionnels des bibliothèques

- Créer des campagnes départementales de recrutement pour les bénévoles
- Programmer une nouvelle formation à destination des élus
- Proposer des formations sur l'élaboration de programme d'animations, la mise en place de partenariats ou l'utilisation d'outils et de matériels permettant de dynamiser les actions proposées par les bibliothèques et leurs partenaires
- Proposer une ingénierie pour accompagner les équipes dans la construction de leurs programmes d'animation
- Soutenir financièrement et techniquement les communes et communautés de communes pour la mise en œuvre de leurs programmes d'animations annuels

ÉVALUATION DU SCHÉMA

Comité de pilotage

Afin d'évaluer les axes du schéma au plus près des évolutions et du développement des territoires, le COPIL veillera au bon fonctionnement de la mise en œuvre des actions.

Le COPIL doit aussi évaluer les avancées à partir des objectifs fixés.

Le COPIL sera composé de :

- Un Conseiller départemental désigné par le Président du Conseil départemental
- Directeur général adjoint en charge des Territoires, de l'Education et du Vivre Ensemble du Conseil départemental
- Directeur de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du Conseil départemental
- Responsable mission lecture publique du Conseil départemental
- Directrice régionale des Affaires Culturelles ou son représentant
- Conseiller pour le livre et la lecture de la DRAC Nouvelle-Aquitaine
- Elus en charge de la culture
- Représentants du réseau lecture publique

Un tableau des indicateurs identifiés devra être partagé avec les membres du COPIL afin d'agrémenter au fur et à mesure l'évolution du schéma et permettre une avancée significative des différents accompagnements durant les cinq années du schéma.

COMMUNICATION RÉGULIÈRE DES ACTIONS

Une communication régulière sur la progression du schéma permettra de :

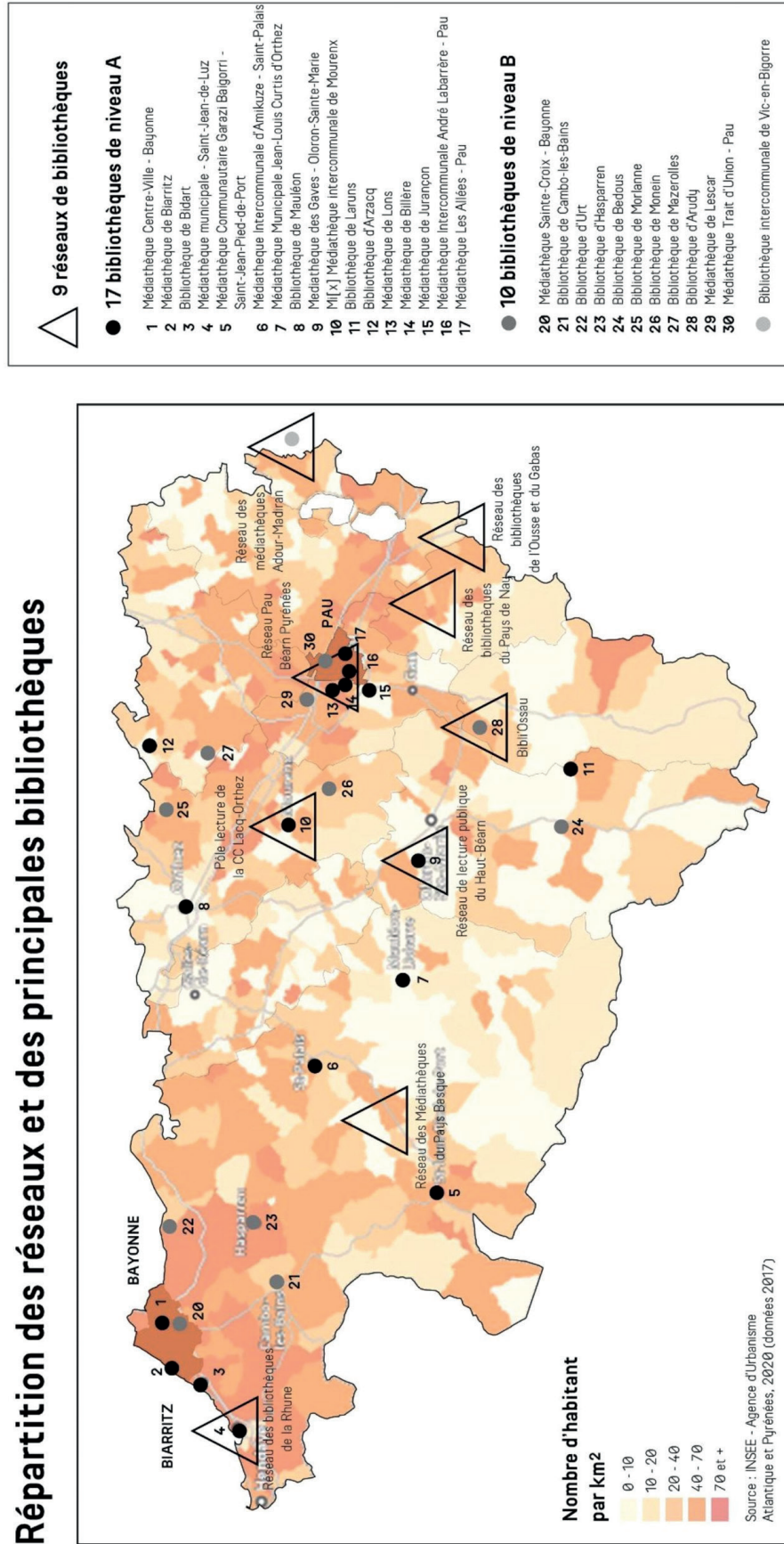
- Rendre plus lisible les actions de la Bibliothèque départementale, des bibliothèques ainsi que de tous les autres partenaires
- Toucher un plus large public auprès des bibliothèques
- Constituer une image et une identité forte de la Bibliothèque départementale comme lieu de ressources essentiel et participant à une réelle politique culturelle pour tous

ANNEXES

LES BIBLIOTHÈQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

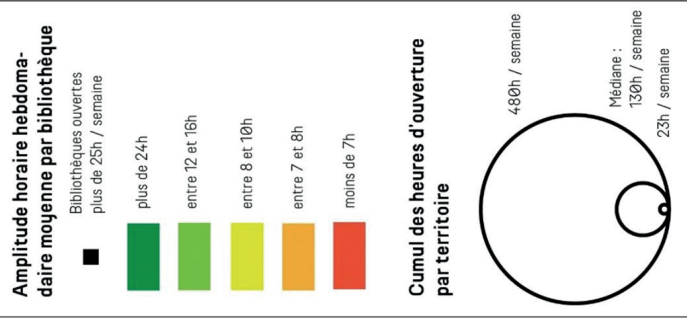
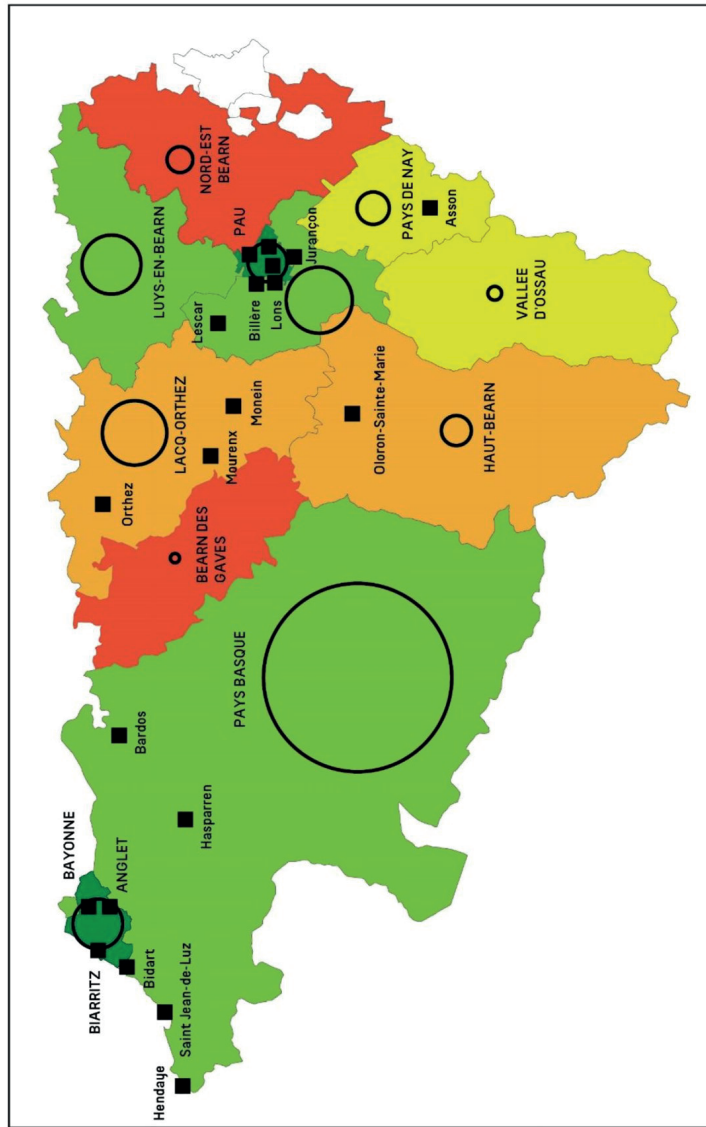
Remarque : Pour cette carte et les suivantes : voir notes méthodologiques en annexe du document.

Répartition des réseaux et des principales bibliothèques



LES BIBLIOTHÈQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Amplitude horaire d'ouverture des bibliothèques



⇒ forts déficits du Nord-Est Béarn et du Béarn-des-Gaves, tant en ouverture moyenne qu'en cumul,

Dans la CC Lacq-Orthez, les écarts très importants expliquent que le cumul soit relativement élevé, alors que la moyenne est faible.

FOCUS GROUP CDLI 64

Les acteurs culturels du territoire : des partenaires possibles pour la promotion des bibliothèques

ACTEURS CULTURELS
01/07/22 FOCUS GROUP

LES ACTIONS QUI MARCHENT

- LES MOMENTS ET OFFRES INTERACTIVES
 - EXPOS
 - ATELIERS
- LES INTERVENTIONS DANS D'AUTRES LIEUX
 - MARTIN MARIAT CURIE
 - FABLAB
 - e2c France
 - Maison locale
- LES ÉVÉNEMENTS CONVIVIAUX MÉLANT OFFRE CULTURELLE ET OFFRE DE RESTAURATION
 - Affichons-la
 - Poésie sur les Piques
- LES ÉVÉNEMENTS DANS L'ESPACE PUBLIC
 - Lectures théâtralisées en plein air
 - Affichons-la
 - Poésie sur les Piques

LES DISPOSITIFS MOBILES POUR TOUCHER DES PUBLICS INHABITUELS :

- Exemples:
 - triporteur-solaire
 - cuisine mobile
 - Ateliers scientifiques ludiques en itinérance

GRATUIT

LES MOMENTS ET OFFRES INTERACTIVES

LES ACTIONS QUI MARCHENT

LES INTERVENTIONS DANS D'AUTRES LIEUX

LES ÉVÉNEMENTS CONVIVIAUX MÉLANT OFFRE CULTURELLE ET OFFRE DE RESTAURATION

LES ÉVÉNEMENTS DANS L'ESPACE PUBLIC

ACTEURS CULTURELS

Pyénées Atlantiques, DRAC, BIBLIO 64, LACQ Odyssée Les Sciences en Culture, Centre Alexis Pégyret, LCSF Livres sans frontières, THÉÂTRE DES CHIMÈRES, Les Editions in8, Maison locale, Fablab, e2c France, Affichons-la, Poésie sur les Piques, Lectures théâtralisées en plein air, vive la culture itinérante!

INTERVIEW letroisièmepôle / DESSINS MAI-LAN-FR

Pistes évoquées lors du Focus group
"Acteurs culturels" du 01/07/2022

- Développer des médias propres
- Communiquer dans les médias à l'occasion d'un événement commun
- Impliquer les jeunes
- Développer des dispositifs mobiles, itinérants
- Coproduire des événements dans l'espace public
- Coproduire des temps des convivialités
- Coproduire des ateliers, des temps interactifs
- Intervenir hors les murs

FOCUS GROUP CDLI 64

Une attente confirmée sur la convivialité et le numérique pour les publics seniors et/ou handicapés

PROFESSIONNELS HANDICAP ET SENIORS
27-06-2022 FOCUS GROUP

LES GOÛTS ET ATTENTES DU PUBLIC:

- ÊTRE ACCOMPAGNÉ**
Avec un guide qui nous prête son bras, on peut faire beaucoup de choses mais nous pouvons agir à notre rythme
- DÉVELOPPER LES LIVRES FACILES**
LIRE & À COMPRENDRE
gros caractères
vocabulaire accessible
images
volume modeste
- DÉVELOPPER LES LIVRES AUDIO**
téléchargeables sur les sites des bibliothèques contemporaines
- RENDRE LES JOURNAUX PLUS ACCESSIBLES**
Mais pourquoi c'est écrit?? aussi petit??
PRESSE QUOTIDIENNE
- LIRE DES RÉCITS & TÉMOIGNAGES D'AUTEURS LIÉS AU HANDICAP**
- ÊTRE ACCOMPAGNÉ**
Avec un guide qui nous prête son bras, on peut faire beaucoup de choses mais nous pouvons agir à notre rythme

ASSOCIATION [HAÛY]
avec les aveugles et les malvoyants
PERSONNES TRÈS MALVOYANTES, AVEUGLES DE NAISSANCE, ET AUSSI PERSONNES AGÉES QUE LA SOLITUDE POUSSÉ À CONTACTER L'ASSOCIATION

EHPAD AL CARIÉRO Salles-de-Bearn
POPULATION AGÉE AVEC MÊME DE PATHOLOGIES: DÉGÉNÉRESCENCE, SENSIBILITÉ, LACUNES INTELLECTUELLES... MAIS ÉGALEMENT SENIORS AIMANT LIRE

Maison départementale des personnes handicapées PAU
PUBLIC DIVERS AVEC TOUT TYPE DE HANDICAPS: «HÔTEUR» ET/OU «INVISIBLES»

IBLIO 64
DRAC
CONTRAT LECTURE ITINÉRIANCE

INTERVIEW letroisièmepôle / DESSINS MAI-LAN-FR

- Pistes évoquées lors du Focus group "Handicap et Seniors" du 27/06/22
- ★ l'accès à des ressources numériques
 - ★ l'intermédiation,
 - l'accompagnement humain et notamment lecture à voix haute, guidage, sorties
 - + le développement des fonds documentaires
 - + l'accessibilité des espaces et l'acquisition de mobilier adaptés
 - + des moyens de déplacement (accès, sortie)

FOCUS GROUP CDLI 64

Une attente confirmée sur la convivialité et la disponibilité des équipes pour les scolaires

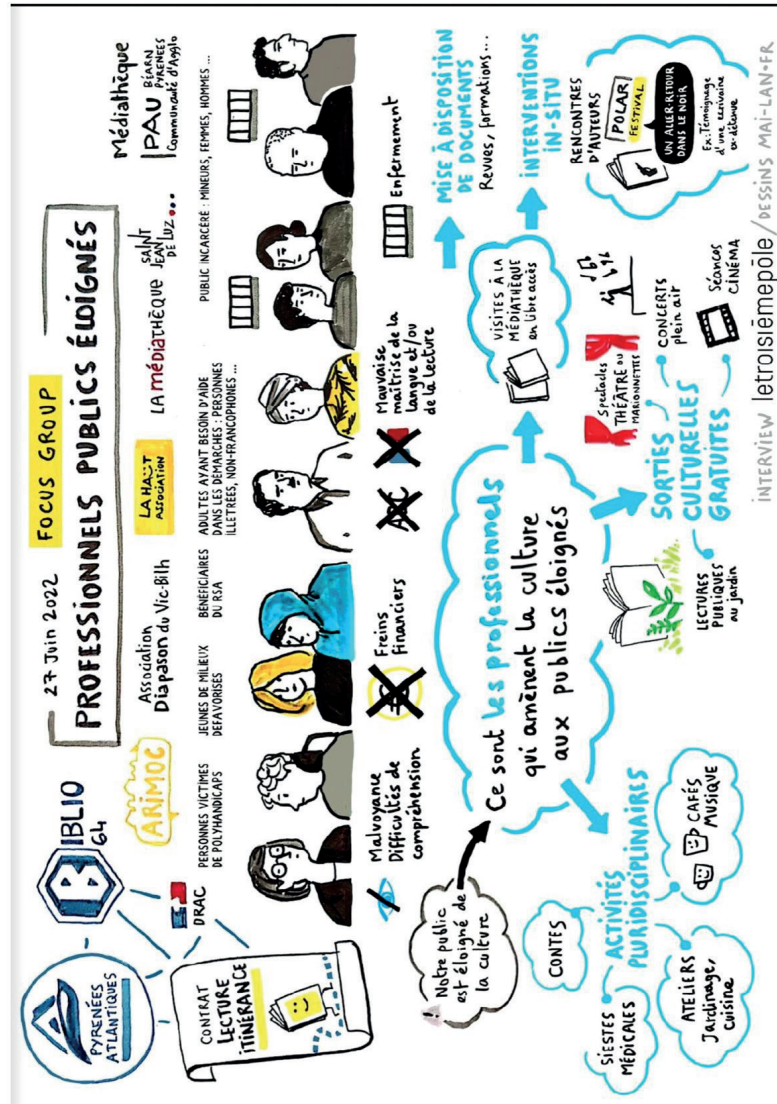


Pistes évoquées lors du Focus group "Education" du 27/06/22

- ★ l'intermédiation et notamment lecture à voix haute et animations
- ★ l'aménagement d'espaces collectifs et notamment de création
- + le développement des fonds documentaires

LES PUBLICS DES BIBLIOTHÈQUES

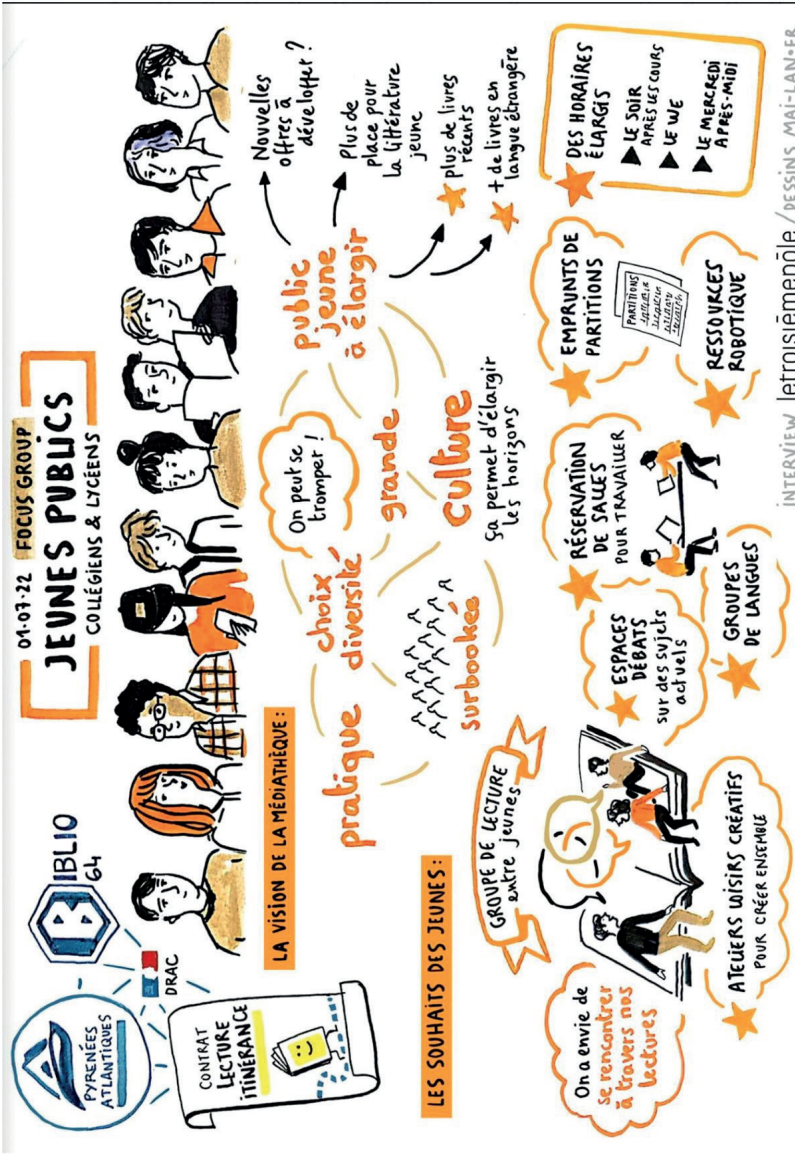
Une attente confirmée sur la convivialité et la disponibilité des équipes pour les publics éloignés



- Pistes évoquées lors du Focus group
“Publics éloignés” du 27/06/22
- ★ l’intermédiation et notamment lecture à voix haute hors les murs
 - ★ l’aménagement d’espaces conviviaux et notamment de fauteuils confortables
 - + le développement des fonds documentaires

FOCUS GROUP CDLI 64

Une attente confirmée de simplification, de convivialité et d'outils informatiques par les adolescents



Pistes évoquées lors du Focus group "Jeunes" du 01/07/22

- ★ la souplesse du fonctionnement et notamment les horaires
- ★ l'accès à du matériel informatique mais surtout innovant (robotique)
- ★ l'aménagement d'espaces collectifs (convivialité, jeu) mais aussi de création, de travail et de silence
- + le développement des fonds documentaires

